

CONCOURS RESERVE SUR TITRES POUR 6 POSTES
DE MASSEURS KINESITHEAPEUTES DE CATEGORIE B SOUHAITANT L'ACCES
AU CORPS DES MASSEURS KINESITHEAPEUTES DE CATEGORIE A

Liste des candidats autorisés à concourir

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dax – Côte d'Argent,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n°2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, notamment l'article 49 ;
Vu l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le concours réservé sur titres pour le passage de 6 masseurs kinésithérapeutes de catégorie B souhaitant l'accès au corps des masseurs kinésithérapeutes de catégorie A est ouvert au Centre Hospitalier de Dax – Côte d'Argent et aura lieu le **16 mai 2024**.

Article 2 :

Sont autorisés à concourir les candidats suivants (par ordre alphabétique) :

- CHAZALY CLAIRE
- CHAZALY VINCENT
- DOGON EMMANUELLE

Dax, le 4 avril 2024,

Pour le Directeur *par délégation*


Jean-Michel AUDOUIN
Directeur des Ressources Humaines

